



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dégâts des animaux

Question écrite n° 10121

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable comme il l'avait fait par sa question écrite n° 2509 du 9 septembre 2002, sur l'éradication de la grenouille-taureau, qui est un prédateur déséquilibrant l'écosystème aquatique et réduisant sa biodiversité. Il lui demande les perspectives et les échéances de « l'étude sur la répartition de cette espèce ainsi que sur la mise en place d'un programme d'éradication » (JO - AN - 14 octobre 2002).

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives aux perspectives et aux échéances de l'étude sur la répartition de la grenouille-taureau et à la mise en place d'un programme d'éradication de cette espèce. Le préfet de la région Aquitaine a poursuivi avec ses partenaires locaux (fédération de pêche, Conseil supérieur de la pêche, conseil régional et conseils généraux de Gironde, Landes, Dordogne et Lot-et-Garonne) le travail de définition d'un programme destiné à mieux connaître la dynamique de la population de cette espèce afin d'en préparer la régulation la plus efficace possible. Ce plan de limitation de l'expansion de la grenouille-taureau nécessite l'engagement de tous les acteurs concernés, principalement des maires. Les déséquilibres infligés aux écosystèmes par cette espèce introduite sont tels que tous les partenariats scientifiques, techniques et financiers doivent être recherchés. C'est ce à quoi les services de l'Etat s'emploient. Au plan réglementaire, les textes en vigueur permettent à l'autorité administrative d'autoriser la capture et la destruction de la grenouille-taureau. Les services du ministère de l'écologie et du développement durable préparent une circulaire aux préfets en vue de mettre en place des mesures de lutte contre l'extension de l'aire de répartition de cette espèce.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10121

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 158

Réponse publiée le : 28 juillet 2003, page 6037